

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-000006461-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-5-3

Séance du vendredi 5 novembre 2010

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DES SITES DE MONTAGNE
CONVENTION PLURIANNUELLE D'AMENAGEMENT DU SITE
D'INTERET DEPARTEMENTAL SCHNEPFENRIED
TROIS FOURS 2008 - 2015**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le contenu du projet de développement du site d'intérêt départemental du Schnepfenried Trois Fours pour les années 2008 à 2015,
- Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'aménagement du site du Schnepfenried-Trois qui fixe les conditions et le montant de la participation départementale à 7 905 285 €
- Autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté